

SEINE NORD INFO FLASH – JUILLET 2020

Grâce à la mobilisation des équipes impliquées et de leurs partenaires, le calendrier de Seine-Nord Europe n'a pris qu'un mois de retard



Interview de Jérôme Dezobry, Président du Directoire de la Société du canal Seine-Nord Europe

L'épidémie de Covid-19 et les 2 mois de confinement sanitaire ont durablement impacté l'activité économique, comment cela s'est-il passé pour les équipes de la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE) ?

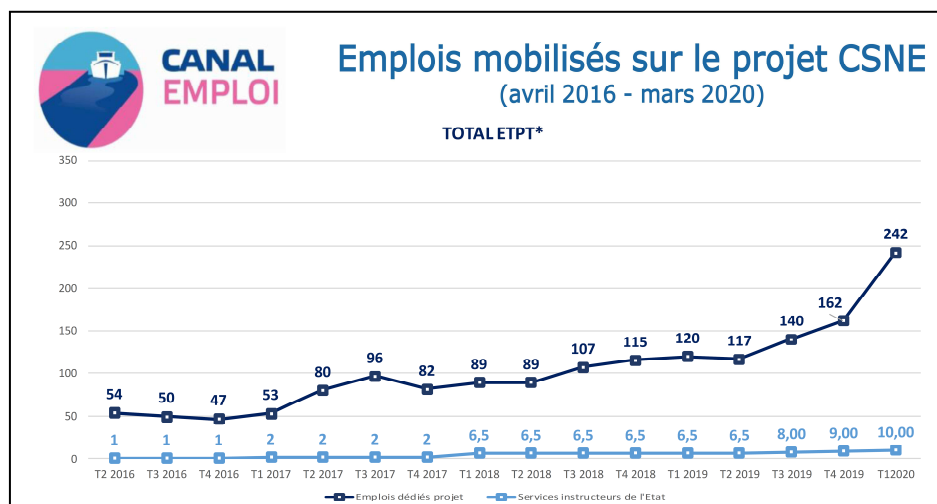
Nous avons tout d'abord vécu un choc, celui de la perte d'un collaborateur. Cyr-Denis Nidier, Directeur maîtrise des risques – financement – coût - délai, est décédé des suites du Covid-19. Il travaillait depuis plus de 10 ans sur le projet Seine-Nord Europe et a été un acteur clé de la reconfiguration du projet. Son expertise avait été déterminante dans la rédaction de la convention de financement et de réalisation signée à Nesle en novembre 2019.

Le confinement nous a obligé à revoir l'ensemble de nos processus de travail. 100 % des collaborateurs de la SCSNE ont basculé leur activité en télétravail. Des points réguliers étaient réalisés en visioconférence. Les sociétés d'ingénierie avec lesquelles nous collaborons ont également télétravaillé. Seules quelques réunions de concertation, quand elles ne pouvaient pas être organisées en visioconférence ou en petit groupe, ont dû être reprogrammées. Au final, grâce à cette organisation interne, à la réactivité de nos partenaires et à la mobilisation des services de l'Etat, nous n'avons perdu qu'un mois sur le calendrier initial du projet. Les premiers travaux préparatoires destinés à bien insérer le chantier seront lancés en 2021 et les grands travaux à proprement dit débiteront en 2022.

Où en est-on concrètement de l'avancée des études sur les différents secteurs ?

Sur le secteur 1 (Compiègne - Passel), le plus avancé, nous sommes en phase d'étude de projet. Pour les secteurs 2 (Passel – Allaines), 3 (Allaines – Etricourt-Manancourt), 4 (Etricourt-Manancourt – Aubencheul-au-Bac), nous sommes en phase d'avant-projet. Pour ces 3 secteurs, les marchés de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation des travaux de terrassements, ouvrages d'art et rétablissements de communication ont été notifiés. Ces marchés s'étaleront sur une durée de plus de 10 ans pour un montant total maximum de 84 millions € HT.

Il faut souligner qu'afin de maximiser les retombées locales, ces marchés prévoient que les entreprises attributaires constituent des plateaux techniques (bureaux) dans un rayon de 30 minutes autour du siège de la SCSNE situé à Compiègne. On compte déjà ainsi deux plateaux à Compiègne, un à Creil et un à Lille.



Selon les derniers chiffres de l'Observatoire Grand chantier, 242 emplois ont été générés, à la date du 30 mars, par le projet Seine-Nord Europe dont 45 au sein de la SCSNE. Parmi ces 242 emplois, 20 personnes bénéficient de la clause d'insertion par l'activité économique.

Une autre étape importante a été franchie avec la transformation officielle de la SCSNE en établissement public local, que cela change-t-il en matière de gouvernance ?

La SCSNE est en effet, depuis le 1^{er} avril 2020, un établissement public local. Le Conseil de Surveillance d'installation a eu lieu le jeudi 11 juin dernier. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France, a été élu Président du Conseil de Surveillance, et Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, a été élue Vice-Présidente.

La nouveauté est que désormais les représentants des collectivités territoriales concernées par le tracé sont majoritaires, avec 15 membres. Un membre d'une autre collectivité viendra compléter la représentation des territoires. L'Etat compte pour sa part 10 membres auxquels s'ajoutent Carole Bureau-Bonnard, Députée de l'Oise, Jérôme Bignon, Sénateur de la Somme, Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF et une personne qualifiée. Il s'agit en l'occurrence de Dominique Riquet, Député européen et ancien Maire de Valenciennes.

Enfin, conformément à la décision d'exécution prise par la Commission européenne le 27 juin 2019 – un document essentiel qui constitue véritablement notre feuille de route –, deux membres de la Commission européenne siègent au Conseil de Surveillance et disposent d'un avis consultatif.

Pour être complet en ce qui concerne la gouvernance, il faut souligner que Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, va présider le Comité des engagements et des risques, et que Nicolas Siegler, Vice-Président du Conseil départemental du Nord, va présider la Commission des contrats.

Interview de Didier Leandri, Président – Délégué général d'Entreprises Fluviales de France

Quel impact a eu la crise sanitaire sur la filière fluviale à court terme ?

Malgré le confinement, les transporteurs fluviaux, partenaires des chaînes logistiques, ont continué de se mobiliser pour assurer la continuité de l'approvisionnement des produits de première nécessité, au premier rang desquels les produits alimentaires et énergétiques indispensables à la vie de la Nation mais aussi les produits sensibles qui ne pouvaient pas prendre la route, ou encore l'évacuation des déchets et leur valorisation. Pour autant l'activité qui a connu des baisses de volumes très importantes (- 40 % au plus fort de la crise) reprend progressivement avec des points de vigilance sur les marchés des conteneurs et des céréales notamment, sans préjudice de la concurrence routière portée par la baisse du prix du gazole.

En matière de tourisme, le constat est tout autre. Fermé administrativement pendant près de 3 mois avec une reprise que nous savons déjà compromise par l'absence de visibilité sur l'évolution des marchés du tourisme, le tourisme fluvial va sortir exsangue de la crise.

Qu'en est-il à plus ou moins long terme ?

La crise a stoppé nette la reprise amorcée au second semestre mais n'efface pas la tendance porteuse de la filière logistique. En revanche, il est clair que la priorité des entreprises va se porter sur la reconstitution de leurs fonds propres dans les 18 mois à venir au moins et les conduire à remettre en cause temporairement les investissements qu'elles envisageaient.

La pandémie et le confinement ont-ils servi de révélateur à de nouvelles orientations ?

Ce qu'a bien révélé la crise, c'est l'extrême interdépendance des acteurs au sein des chaînes de valeurs, la dépendance à l'international et le lien étroit entre sécurité sanitaire et développement durable. La période qui s'ouvre est l'occasion d'un renforcement profond des ambitions en matière de transport durable en jouant la carte de l'indépendance logistique et touristique pour permettre à nos entreprises de mieux rebondir par la suite. Cette relance doit donc s'appuyer sur un ancrage territorial avec des circuits courts, des partenariats de filières, un pavillon français conforté et une employabilité locale dont il faut tirer le plein potentiel.

Le niveau de priorité accordé par les politiques publiques au transport fluvial, qu'il s'agisse de l'infrastructure, du verdissement ou des mesures en faveur du report modal doit être réévalué. Sur les infrastructures, nous suivrons avec attention la renégociation des volets mobilité des contrats de plan Etat-Régions et la prochaine loi de finances.



A VOS AGENDAS : L'Assemblée Générale de l'association Seine-Nord Europe se tiendra le mardi 29 septembre 2020 de 16 h 30 à 18 h 30 à Paris intra-muros.